

DIRECTION

DECISION N° 2016- 68



Objet : Délégation de signature Dépôt de plainte
M. D. DUFEUTRELLE

La Directrice du GROUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN,

Vu la législation et réglementation en vigueur,

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé publique, ensemble les articles D 6143-33 à 35 du même Code,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu la décision du 29 décembre 2003 de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de SECLIN, nommant Monsieur David DUFEUTRELLE en tant que Technicien Supérieur Hospitalier au Centre Hospitalier de SECLIN.

Considérant l'arrêté du 22 juillet 2016 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Sophie DELMOTTE en tant que Directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2016.

D E C I D E

Article 1er :

Monsieur David DUFEUTRELLE, Technicien Supérieur Hospitalier, Responsable Sécurité et Maintenance au sein de la Direction des Services Techniques et des Travaux du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN, bénéficie d'une délégation de signature pour déposer plainte au nom et pour le compte de l'Etablissement auprès des Services de police et de gendarmerie.

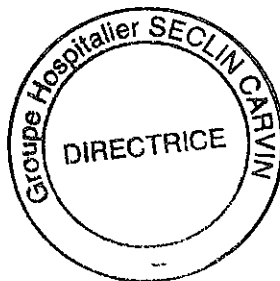
Article 2 :

Cette délégation de signature, à caractère personnel, peut être retirée à tout moment.

Article 3 :

La présente décision, applicable à compter du 12 septembre 2016, est notifiée à l'intéressé, affichée au sein de l'Etablissement et communiquée au Conseil de Surveillance.

Fait à SECLIN, le 12 septembre 2016



LA DIRECTRICE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Delmotte". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

S. DELMOTTE

Copie :

- M. DUFEUTRELLE
- M. MALESYS
- M. DEBAY